

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

309
DECRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0044/AN
DU 25 OCTOBRE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0044/AN du 25 octobre 2019, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement – Projet d'Aménagement de la Route Boké-Québo (Phase I), pour un montant de 5.120.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-DBO-221 / N° DU PRET : 2100150040294.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019



Prof. ALPHA CONDE